

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-93 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-00 CONCERNANT LE ZONAGE VISANT À
ABOLIR LE NOMBRE DE BACS DESTINÉ AUX COLLECTES**

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-93 modifiant le règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage.

Ce projet de règlement vise à ne plus interdire les bacs dans les habitations multifamiliales, de plus de 6 logements, construites après le 7 septembre 2016.

1. Les zones concernées par le projet de règlement numéro 2009-Z-93 concernent les zones résidentielles autorisant les habitations multifamiliales de plus de 6 logements (H), sont celles ci-après :

ZONES VISÉES
H-324, H-325, H-410, H-415, H-416, H-417, H-430, H-446, H-460, H-462, H-472, H-476, H-484, H-492, H-502, H-504, H-508, H-514, H-522, H-526, H-530, H-532, H-534, H-550, H-612, H-615, H-616, H-620, H-634, H-642, H-644, H-658, H-712, M-227, M-235, M-322, M-375, M-406, M-419, M-434, M-440, M-450, M-488, M-495, M-507, M-554, M-558, M-560, M-601, M-602, M-604, M-608, M-616, M-660, M-661, M-702, M-706 et M-709

L'illustration des zones visées peut être visionnée sur les plans à cet effet, à l'hôtel de ville sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, aux heures ci-après mentionnées ou sur le site web de la Ville dans la section *Avis publics*.

2. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Une assemblée publique de consultation sera tenue le **2 septembre 2025 à 18h30** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine.

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption en second projet et seront entendues les personnes qui désireront s'exprimer.

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h. De plus, toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire en consultant le site web de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 août 2025.



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière